



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 123 009 2022

Date de la convocation et de l'affichage : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 |
| En exercice | 29 |
| Nombre de présents | 25 |
| Nombre de votants par procuration | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés | 29 |

Etaient présents : (26)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (3)

DEGRAND Christophe à Frédéric DEVOS
GLAZIK Dorothee à Monique COURBOT
CHRISTIAEN Gérard à Maryse LEPROVOST

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS

09-DM07-BP2022 : Accord de principe pour la réalisation et le financement de travaux investissement d'éclairage public

09-DM07-BP2022 : Accord de principe pour la réalisation et le financement de travaux investissement d'éclairage public

TRANCHE 2022 – Divers rues communales – AVENANT 01

Vu les statuts du SIECF (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019)

Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF et notamment les délibérations du 20/10/2015, 22/02/2016, 12/09/2016, 27/09/2018

Vu les devis actualisés du SIECF pour la tranche 2022 de travaux d'amélioration de l'éclairage public

Vu la délibération du Conseil Municipal de Wormhout du 18/06/2022 donnant un accord de principe sur le financement à hauteur de 173.950,00€

Considérant que l'évolution des prix est en forte hausse, ce qui amène à devoir supprimer des endroits (rue du parc, rue de l'ancienne abbaye, rue Roger Vannobel, rue Albert Denvers) et à valider un avenant de 6.000,00€

Une décision modificative au budget de la commune est nécessaire

Section d'investissement

| | | |
|----------|---|-------------|
| DEPENSE | 2041582/814/Ep – Participation autres groupements (SIECF) | + 6.000,00€ |
| DEPENSES | 21318/01 Autres bâtiments publics | - 6.000,00€ |

M. Luc Poissonnet rappelle que nous connaissons une crise énergétique qui ne va pas s'arranger et trouve que c'est dommageable de supprimer une partie des rues pour une question de coût alors que cela permettrait un gain d'énergie. Il craint que si on recule le projet on ne soit pas sûr de le réaliser plus tard. M. Luc Poissonnet s'étonne car ce dossier était passé en commission et que ces travaux peuvent être rentables rapidement.

M. Didier Deram affirme en avoir discuté la veille en commission, le montant initial était de 250 000 € et la commission voulait reporter ce point au prochain conseil pour éviter de ne pas engager les travaux car il estime que la commune aurait pu se permettre de rajouter les 75 000 €.

M. le Maire rappelle que le projet n'est pas supprimé mais décalé. Cette décision fait suite à une étude du SIECF qui reste maître d'ouvrage. La programmation est légèrement différée mais l'objectif de réformer l'éclairage public est l'objectif que la commune s'est fixée.

M. Didier Deram dit que l'étude n'est pas conforme par rapport au prix, qu'il y a un delta de 75 000 € qui supprime les travaux pour tout un quartier et qu'il voulait reporter ce point au prochain conseil.

M. Laurent Vanagt affirme que cela permettrait rénovation et économie d'énergie avec comme objectif d'arrêter de couper l'électricité l'été. Il dit s'être renseigné, M. le Maire peut le faire par droit de police mais cela doit s'accompagner de consignes de sécurité et d'information et que cela n'a pas été fait.

M. Frédéric Devos confirme que l'objectif est d'arrêter les coupures grâce à des modulations d'éclairage la nuit ce qui permettra de faire à la fois des économies d'énergie, diminuer la pollution lumineuse et assurer la sécurité.

M. Luc Poissonnet réaffirme qu'il soit dommageable que pour 75 000 € on recule à une date non fixée. M. le Maire précise que la date est fixée à l'année prochaine en 2023.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décision du Conseil :

Adopté avec 3 voix contre (M. Laurent VANAGT-M. Patrick DENTREBECQ-M. Luc POISSONNET)

Fait et délibéré en séance le 15/09/2022
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le : 22/09/2022
et publication ou notification le : 22 /09/2022
Le Maire,

Frédéric DEVOS